



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 44982

Texte de la question

M. Daniel Soulage attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la revendication de la Confédération nationale de la triperie française visant à obtenir une exonération des charges fiscales et sociales pendant une année pour les acteurs économiques de la triperie. Ce secteur de la filière viande est constitué de 400 artisans et 50 entreprises qui emploient directement quelques 2 200 salariés. Depuis le début de la crise de la vache folle, la dénonciation médiatique sous le vocable général « les abats », alors que seules la cervelle et la moelle épinière étaient décidées impropres à la consommation, a provoqué une chute de la consommation des produits de la triperie, et en conséquence de sa production. Certes, l'ensemble des services administratifs et fiscaux ont proposé des aides ou des reports d'échéance, mais cela ne suffit plus. Ces entreprises qui traitent 300 000 tonnes de produits animaliers, ont procédé à des licenciements et compressé leurs marges d'exploitation au maximum. Il lui demande de lui préciser les mécanismes d'aides en vigueur et surtout les possibilités d'évolution en soutien de la triperie française.

Données clés

Auteur : [M. Soulage Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44982

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5848